



# GUIDE du DES

---

DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE DE NANTES  
EDITION 2018 -2019

**TABLE DES MATIERES**

LE DMG et les autres INTERLOCUTEURS .....	2
a. Le Département de Médecine Générale (DMG) .....	2
b. L'université .....	3
c. CGELAV.....	3
d. CNGE.....	4
e. SIMGO.....	4
CONCEPT PÉDAGOGIQUE .....	5
FORMATION – ENSEIGNEMENT – VALIDATION .....	9
Madoc – Portfolio.....	9
Groupe d'Echanges de Pratiques (GEP) .....	9
Les crédits d'enseignements obligatoires du D.E.S.....	12
Entretien annuel, CIF et Validation du DES.....	13
STAGES – Questions PRATIQUES .....	16
Maquette de stage .....	16
Temps de travail (Décret n° 2015-225 du 26 février 2015) .....	16
Evaluation et validation des stages.....	16
Modalités de choix .....	17
Gardes .....	17
Congés – congé maternité et paternité .....	17
Arrêt Maladie .....	17
Disponibilité, InterCHU, Droits au remords, Surnombre, hors filière, stage HUGO .....	18
THÈSE - RECHERCHE .....	21
Thèse d'exercice.....	21
Master recherche (master 2) .....	21
BU : aide à la recherche documentaire .....	21
ET APRÈS ?.....	21
Remplacements .....	21
Inscription à l'Ordre des médecins.....	21
S'installer : collaboration, association, salariat .....	22
MSU - chargés d'enseignement - Filière universitaire FUMG.....	22
BOITE À OUTILS .....	23

## LE DMG ET LES AUTRES INTERLOCUTEURS

### A. LE DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE (DMG)



Sandrine  
Béchu



Laurence  
Retière



Nadine  
Charron



Lionel  
Goronflot



Rémy  
Senand



Laure  
VanWassenhove



Céline  
Bouton



Cyrille  
Vartanian



Charlotte  
Grimault



Maud  
Jourdain



Laurent  
Brutus



Jean Pascal  
Fournier



Pauline  
Jeanmougin



Cédric Rat



Nicolas  
Hommey



Héloïse  
Schmeltz



Stéphanie  
Larramendy



Aline Van  
Cleef



Rosalie  
Rousseau



Sandrine Hild

Tous les enseignants sont joignables à leur adresse universitaire [prenom.nom@univ-nantes.fr](mailto:prenom.nom@univ-nantes.fr)

Le secrétariat du DMG est constitué de :

Mme **Sandrine Béchu** : secrétariat pédagogique  
02.40.41.28.26 [sandrine.bechu@univ-nantes.fr](mailto:sandrine.bechu@univ-nantes.fr)

Mme **Nadine Charon** : secrétariat administratif  
02.40.41.11.29 [nadine.charron@univ-nantes.fr](mailto:nadine.charron@univ-nantes.fr)

Mme **Laurence Retière** : secrétariat 2<sup>e</sup> cycle et thèses  
02.44.76.90.54 [Laurence.Retiere@univ-nantes.fr](mailto:Laurence.Retiere@univ-nantes.fr)

---

## B. L'UNIVERSITE

### Président de l'université

Pr Olivier Laboux

1, quai de Tourville, BP 13522, 44035 Nantes

Directeur de cabinet : Serge DEFOIS [dircab@univ-nantes.fr](mailto:dircab@univ-nantes.fr) , 02 40 99 83 27

### Doyen de la faculté de médecine

Pr Pascale JOLLIET

Secrétariat Décanat : 02 72 64 11 33

### Service de la scolarité

1, rue Gaston Veil, BP 53508, 44035 Nantes Cedex 1

Tél. : 02 40 41 28 28

### Bibliothèque universitaire

9, rue Bias, BP 61112, 44011 Nantes Cedex 1

Tél. 02 53 48 47 00

[contact.bu-sante@univ-nantes.fr](mailto:contact.bu-sante@univ-nantes.fr)

### Service des thèses

Laurence Retière au DMG

### DU, DIU, formation médicale continue

Françoise GUILLERM Tel: 02 40 41 28 81

### Le Service Santé des Etudiants de l'Université de Nantes

110, bd Michelet, BP.32238, 44322 NANTES Cedex 3

Tél. : 02.40.37.10.50 et 10.69

[accueil.sumpps@univ-nantes.fr](mailto:accueil.sumpps@univ-nantes.fr)

### Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

SUMPPS 110, bd Michelet, BP 32238, 44322 Nantes Cedex3

02 40 37 10 50 ou 02 40 37 10 69

### Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives : SUAPS

3, boulevard Guy Mollet, 44300 Nantes

Tél. : 02 40 99 84 48

---

## C. CGELAV

Le Collège des Généralistes Enseignants de Loire-Atlantique et de Vendée (CGELAV) est une association loi 1901 qui fédère les Maitres de Stage Universitaire (MSU).

Le Collège est une instance autonome, participative et collaborative avec le DMG. Le CGELAV s'occupe des MSU et de leur formation, alors que le DMG s'occupe préférentiellement de la formation des étudiants.

Le CGELAV est également partenaire du syndicat des étudiants, le SIMGO, pour organiser des commissions de conciliation en cas de problème ou de difficulté de communication entre MSU et

étudiants. Une journée est organisée tous les ans à destination des MSU et des étudiants afin d'échanger sur les stages et la pédagogie, vous y êtes les bienvenus.

Toutes les informations sur : <https://www.cgelav.fr>

---

#### D. CNGE

Le CNGE, collège national des généralistes enseignants, fédère les collèges régionaux. Le collège académique est une des principales sociétés scientifiques de médecine générale en France. Il régit le contenu pédagogique du DES.

Il entretient des contacts permanents avec les autorités de tutelle, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que de leurs administrations, pour représenter les enseignants des différents DMG et les MSU.

Il organise son propre congrès fin novembre, qui est l'occasion pour tous les généralistes enseignants et les étudiants d'échanger leurs expériences de recherche ou pédagogiques, et publie Exercer, la revue francophone de médecine générale.

Toutes les informations sur : <https://www.cnge.fr>

---

#### E. SIMGO

Le SIMGO est le Syndicat des Étudiants de Médecine Générale de l'Ouest.

Ses missions sont de :

- Représenter les étudiants de MG de Nantes auprès de différents interlocuteurs (DMG, ARS, université...)
- Rechercher des stages de qualité pour tous les étudiants
- Organiser une évaluation des terrains de stage et partager ces évaluations avec le DMG dans un objectif d'amélioration de la qualité des stages.
- Proposer des soirées de formation continue
- Entretenir les relations entre les étudiants

Toutes les informations sur : <http://simgonantes.com/index.html>

## CONCEPT PÉDAGOGIQUE

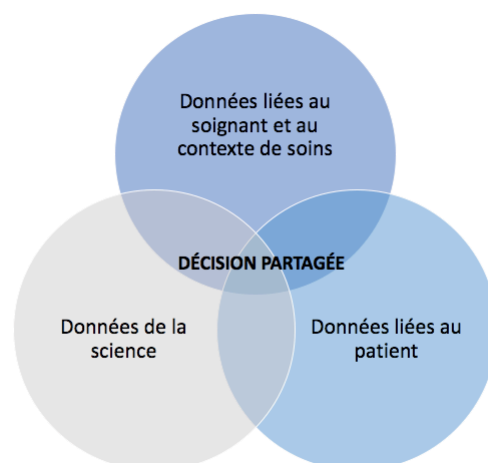
Le médecin généraliste est le référent en soins primaires. Ses missions ont été précisées par la loi **Hôpital Patients Santé et Territoires** du 22 juillet 2009 :

- Contribuer à l'offre de soins ambulatoires, en assurant pour ses patients, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies ainsi que l'éducation pour la santé
- Orienter ses patients, selon leurs besoins, dans le système de soins et le secteur médico- social
- S'assurer que la coordination des soins nécessaire à ses patients est effective
- Veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient
- Assurer la synthèse des informations transmises par les différents professionnels de santé
- Contribuer aux actions de prévention et de dépistage
- Participer à la Permanence des Soins
- Contribuer à l'accueil et la formation des stagiaires de 2ème et 3ème cycles des études médicales

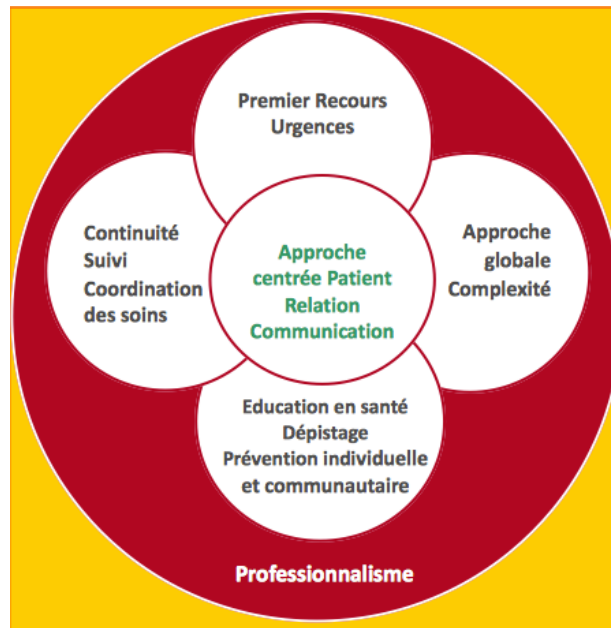
Actuellement le modèle pédagogique est axé sur un apprentissage par compétences.

Les facultés de médecine ont une responsabilité sociale déterminante et doivent **garantir aux patients un haut niveau de compétences des professionnels de sante**. (...) Le 3<sup>e</sup> cycle des études médicales se doit d'être une **école professionnalisante**, permettant aux jeunes médecins généralistes d'être efficaces dès le début de leur activité professionnelle. Le changement de méthode pédagogique par rapport au deuxième cycle est connu sous le nom « d'apprentissage par compétences ». Il répond à la demande de l'OMS de rechercher l'efficacité dans le processus d'apprentissage. (Compagnon & all dans Exercer 2013;108:148-55)

L'étudiant a 3 ans pour acquérir les compétences spécifiques et transversales du métier du médecin généraliste. Le CNGE a publié en 2010 le référentiel métier du médecin généraliste, qui définit et décrit le rôle et les compétences nécessaires à exercer notre spécialité. Il s'appuie sur le modèle EBM (Evidence Base Medecine) : savoir prendre des décisions en intégrant la situation clinique, les préférences du patient et les données scientifiques validées.



**6 compétences sont ainsi définies** (marguerite des compétences) :



Les lieux d'apprentissage sont multiples : stages ambulatoires, stages hospitaliers, enseignements facultaires, groupes de pairs, congrès, publications scientifiques...

Ces apprentissages peuvent être rapportés sous forme écrite : synthèse de formation, compte rendu, récit de situation clinique authentique, articles... qui constituent des TRACES D'APPRENTISSAGE.

Le **Récit de Situation Clinique Authentique (RSCA)** constitue la trace d'apprentissage la plus aboutie, particulièrement intéressante dans la perspective d'auto-apprentissage et du développement réflexif. Il est élaboré à partir d'une situation complexe d'un patient posant un problème de santé, réellement vécue par l'étudiant.

Le RSCA est un récit « narratif, écrit à la première personne et prenant en considération le contexte de la situation » contrastant ainsi avec des « observations cliniques médicales impersonnelles ». Il se complète d'une analyse de l'étudiant permettant de détailler les problèmes posés par la situation, les connaissances et les compétences mises en jeu.

Ce travail fera émerger des problématiques résolues par une recherche bibliographique.

A l'issue du DES, l'étudiant **doit attester de l'acquisition des 6 grandes compétences**. Pour marquer sa progression tout au long de son apprentissage, 3 niveaux sont définis : Novice / Intermédiaire / Compétent, selon le tableau ci-dessous. L'étudiant sera évalué dans chaque stage sur ce modèle, décliné sur chacune des 6 compétences.

Niveau générique	Attribut des internes
<b>L'interne novice</b> De l'entrée dans le DES à la moitié du stage de niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possède des notions sur les spécificités de la discipline et les compétences nécessaires à acquérir pour exercer la MG</li> <li>• Accepte <i>a minima</i> le projet proposé</li> <li>• À conscience qu'il opère sur l'être humain</li> <li>• Est apte à supporter une part d'incertitude</li> <li>• À conscience de la difficulté (complexité) des problèmes auxquels il va être confronté</li> <li>• Envisage qu'il va devoir couvrir l'ensemble du champ de la discipline (champ et fonctions)</li> <li>• Montre un début de questionnement sur sa pratique antérieure et actuelle</li> </ul>
<b>L'interne intermédiaire</b> De la moitié du stage de niveau 1 au milieu du SASPAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est en mesure de faire le lien entre théorie enseignée et la pratique observée et /ou exercer (identifie les capacités, connaissances, habiletés nécessaire à l'exercice de la compétence)</li> <li>• À pris conscience de ce qui est demandé et participe activement à son propre développement</li> <li>• Améliore sa capacité d'autonomie en s'appuyant sur une meilleure confiance en soi (prenant progressivement de l'assurance)</li> </ul>
<b>L'interne compétent</b> Fin de cursus/après le SASPAS	Dans les situations courantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agit en autonomie et assume ses responsabilités</li> <li>• Collabore efficacement avec les autres intervenants</li> <li>• Possède une approche centrée patient</li> <li>• S'interroge sur sa pratique</li> </ul>

Tableau 1. Les niveaux génériques des compétences en médecine générale

D'après Compagnon and all, Exercer 2013;108:156-64.



## Une réforme de tous les DES a été publiée en avril 2017 : celle-ci prévoit

### Trois phases au cours du DES

- Phase SOCLE : 1<sup>ère</sup> année de DES (acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession).
- Phase d'APPROFONDISSEMENT : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année de DES (acquisition approfondie des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie).
- A l'horizon 2020 : une probable 4<sup>e</sup> année de DES correspondant à la phase de CONSOLIDATION.

**Un Contrat Individualisé de Formation (CIF) :** Chaque étudiant bénéficiera d'un suivi individuel avec un contrat individuel de formation conclu et signé à la fin de la phase socle (fin de DES1), avec un membre du DMG: discussion du projet professionnel, des compétences acquises et à acquérir, du portfolio.

La validation de chaque phase comprend :

- La validation des stages
- La validation des connaissances et compétences à acquérir : enseignements et portfolio

La validation de la phase socle repose sur l'acquisition d'un niveau au moins novice de plusieurs compétences.

Le passage en phase d'approfondissement n'est possible que si la phase socle est validée.

Si le passage en phase d'approfondissement n'est pas possible au vu de l'entretien individuel et de l'avis de la commission locale de validation, l'étudiant fera un ou deux semestres supplémentaires pour progresser.

La validation de la phase d'approfondissement correspond à la validation du DES.

**Nouvelle maquette de stage :** cf chapitre « stages »

**Des FST :** le DES peut s'ouvrir sur des FST (Formations Spécialisées Transversales) dont l'inscription sera conditionnée à l'accord de la commission locale de coordination, et qui nécessiteront une année supplémentaire.

Les FST accessibles aux internes de MG sont : Addictologie - Médecine de la douleur - Médecine légale et expertises médicales - Médecine scolaire - Médecine du sport - Soins palliatifs.

**Afin d'utiliser tous les outils numériques universitaires, un mot de passe unique vous est délivré en début de DES.**

**Toute communication avec le DMG passe par votre mail universitaire.**

Il est demandé aux étudiants de se rendre régulièrement sur leur boîte mail universitaire, et de gérer son stockage (capacité de stockage limitée entravant la réception de nouveaux messages en cas de saturation).

---

### MADOC – PORTFOLIO

**Madoc** est l'espace numérique de travail, accessible via : <http://madoc.univ-nantes.fr/my/>  
Toutes les informations, les documents de travail, l'agenda, le lien vers les inscriptions en cours de DES s'y trouvent (organisées en catégories).

Le **portfolio** est un dossier personnel regroupant les acquis de formations et d'expériences.  
Le e-portfolio <https://eportfolio.univ-nantes.fr/> est l'outil de l'Université de Nantes, qui permet aux étudiants d'y déposer toutes les traces d'apprentissages, c'est-à-dire tous les documents attestant du travail et de la progression ; RSCA, recherches issues des groupes d'échanges de pratiques, validation de stage, les comptes-rendus de formation, de cours, de congrès, les notes de lecture de documents scientifiques, etc...  
Un tutoriel d'utilisation du portfolio est disponible sur MADOC. Il est recommandé aux étudiants de le configurer dès le début du DES, et de l'alimenter régulièrement.

---

### GROUPE D'ÉCHANGES DE PRATIQUES (GEP)

Il s'agit d'un dispositif d'enseignement obligatoire qui comprend la présence aux GEP mais aussi aux trois après-midis méthodologiques : Méthode d'écriture 1 (journée d'accueil) et 2 des RSCA, et Recherche Documentaire.

Un GEP est une méthode pédagogique issue de techniques de la Formation Médicale Continue de médecins en activité.

Elle a pour but le co-développement professionnel, c'est-à-dire l'apprentissage par les échanges avec ses pairs et par les recherches bibliographiques qui en découlent. C'est une initiation à une pratique courante de la formation médicale continue.

Il a pour support les situations cliniques réellement vécues en stage.

Le GEP demande à l'étudiant une participation active en préparant la séance par l'écriture d'un récit de situation de soin, en participant aux analyses collectives des situations et en effectuant les travaux de recherches choisis.

**Modalités pratiques des GEP :**

- 6 GEP par an, environ tous les 2 mois, de décembre à octobre, durée 3h30
- Même groupe sur une année, 1 à 2 enseignants par groupe
- Présence obligatoire

- A chaque GEP je remplis la partie A du RSCA d'après une situation vécue en stage
- Une fois par an j'écris un RSCA complet : partie A et partie B, d'après une situation vécue en stage et amenée en GEP

### Règles de présence

Il est absolument nécessaire de participer aux 6 séances de GEP de l'année et d'être à l'heure.

Toute absence doit être justifiée, et les justificatifs doivent être adressés à Mme Béchu :

- Une absence est justifiée sur arrêt maladie
- Une absence justifiée ne dispense pas de la production d'un récit de GEP

Une absence injustifiée sera notifiée dans le dossier de l'étudiant, et fera l'objet d'un entretien avec le coordinateur local du DES.

En outre, une absence (justifiée ou non) obligera l'étudiant à rattraper le GEP manqué lors d'une session de rattrapage.

Vos chefs de service ou vos MSU connaissent vos dates de GEP : rappelez leur en début de stage les dates d'enseignement, et évitez les gardes la veille en raison du repos légal de garde.

### Avant le GEP

1. Je choisis une situation de soins vécue en stage et je rédige la partie A du RSCA avant chaque séance de GEP : j'écris la narration à la 1<sup>ère</sup> personne
2. Je note tous les déterminants de la situation (partie A du RSCA) : tous les éléments qui dans une rencontre de soins ont conduit à une décision médicale. Les 3 champs de l'EBM permettent de comprendre ce qui se joue.  
Noter exhaustivement les déterminants :
  - liés au patient : ses données sociales, psychologiques, culturelles, familiales, ses valeurs et ses croyances, ses préférences en matière de soins, sa situation professionnelle,...
  - liés au soignant : les émotions, le parcours personnel, le contexte et les circonstances des soins, la situation médicale, les enjeux de la communication avec les intervenants (patient, famille, hiérarchie, équipe de soins,...)  
liés aux données disponibles de la science : ce que je sais, ce que je crois savoir, ce que je ne sais pas
3. J'envoie la partie A du RSCA à l'ensemble du groupe + enseignant avant le prochain GEP  
7 à 10 jours avant le prochain GEP
4. Je réponds à la question de recherche qui m'a été attribuée la dernière fois s'il y a lieu
  - Je l'envoie **par mail à l'ensemble du groupe 7 à 10 jours avant le prochain GEP** au maximum, enseignant(s) compris.
  - Je rédige ma recherche sous forme de synthèse (selon le guide de synthèse des recherches), avec une bibliographie.
  - Cette synthèse doit contenir mes mots clés, mes moteurs de recherche.
  - Je dois critiquer mes sources et les confronter entre elles.
  - Je dois recontextualiser la recherche par rapport à la situation rapportée :
5. Je lis les recherches effectuées par les membres de mon groupe, reçues par mail.

### Pendant le GEP

1. Désigner un secrétaire de séance  
A chaque séance un étudiant prend le rôle de **secrétaire de séance** : écriture d'un compte rendu, synthèse des situations rapportées par chacun (avec prénom), des discussions autour d'un cas, des recherches à effectuer par chacun.

2. Retour des recherches

Je commente (au sens positif et négatif) les recherches effectuées par les membres de mon groupe

3. Tour des tables des situations

Chacun expose sa situation synthétiquement lors du tour de table initial

Chacun vote pour 3 à 4 des situations qui seront développées

4. Analyse en groupe des situations choisies

Si ma situation a été retenue, je présente au groupe la partie A du RSCA préparée avant le GEP. Je participe aux échanges du groupe afin d'élaborer ensemble un consensus ou de formuler des questions de recherche

5. Formulation des questions de recherche

Je choisis éventuellement une question de recherche à résoudre pour la prochaine séance. Il est proposé éventuellement d'effectuer la recherche à deux en parallèle et de comparer les résultats pendant le GEP

L'enseignant animateur du groupe relève ma présence et s'assure que je viens avec le travail demandé.

L'enseignant animateur du groupe fait un retour pédagogique sur les recherches effectuées

### **Après le GEP**

Je place **dans mon portfolio** une trace d'apprentissage :

- soit la partie A du RSCA que j'avais préparé pour la séance (la narration de ma situation + les déterminants + les problématiques soulevées)
- soit la partie A du RSCA que j'avais préparé pour la séance (la narration de ma situation + les déterminants + les problématiques soulevées) ENRICHIE des RECHERCHES effectuées (en précisant l'auteur)
- soit uniquement les recherches effectuées sur une situation qui n'était pas la mienne, en recontextualisant la recherche
- soit le compte rendu de séance rédigé (en précisant l'auteur)

Si je suis **secrétaire, je rédige et j'envoie par mail sous 48h** le compte rendu (CR) de la séance à tout mon groupe. Le CR doit rapporter en quelques lignes les situations de chacun (avec prénom), doit rapporter les questions de recherche formulées en identifiant l'étudiant en charge de la recherche. Il doit également retracer les questions résolues par le groupe pendant la séance.

**Si j'ai choisi une question de recherche, je fais ma recherche et l'envoie à tout le monde ainsi qu'à l'enseignant par mail pour la prochaine fois, AU MOINS 7 à 10 JOURS AVANT le PROCHAIN GEP.**

Je choisis une situation de soins pour rédiger une nouvelle partie A du RSCA pour la séance suivante

Si vous traitez une question de recherche en dehors de celles choisies par le groupe, insérez là aussi dans votre portfolio.

L'enseignant animateur du groupe relève le nombre de parties A du RSCA et le nombre de recherches effectuées.

**Une fois par an chaque étudiant doit enrichir une de ses situations rédigées avec la partie A du RSCA par la partie B du RSCA afin d'obtenir un RSCA complet.** Ce RSCA complet doit être inséré dans le portfolio et fera l'objet d'une discussion et d'une validation en entretien annuel.

Chaque étudiant devra valider **200 Crédits d'enseignements** pendant les trois années du DES.  
L'attribution des crédits d'enseignement pour chaque type de formation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Il est demandé obligatoirement au cours de ces trois ans de :

- **Valider les 90 crédits d'enseignements attribués au dispositif des GEP** : présence obligatoire chaque année aux 6 GEP, ainsi qu'aux 3 après-midis de méthodologie, associée à la production de 6 situations cliniques vécues (RSCA partie A).
  
- **Valider au moins 60 crédits par la présence aux formations organisées par le DMG**, dont au moins 10 crédits chaque année. Plusieurs cours thématiques du DES sont proposés, tels que : Communication médecin-patient, Education thérapeutique, Inégalités sociales de santé, Violences conjugales,...

Certains cours sont fléchés en fonction de votre position au sein de la maquette du DES.  
L'inscription préalable est obligatoire, jusqu'à 8 jours avant. Désinscription possible jusqu'à 15 jours avant.  
Cliquer le lien <http://www.sante.univ-nantes.fr/med/cours/>

  
- Valider au total ces 200 crédits **en complétant par des formations organisées en dehors de la Faculté** mais que le DMG certifie et souhaite promouvoir.
  - Attestation de lecteur émérite délivrée par les deux revues Prescrire et Exercer
  - Copies d'écran des tests du MOOC Raisonement clinique de Montréal
  - Attestation de présence aux congrès ou aux Formations Médicales Continues (FMC) indépendantes sur invitation de vos Maîtres de Stage Universitaires de médecine générale ambulatoire

<b>Crédits d'enseignements : année universitaire 2018 – 2019</b>					
		Type de formation	Crédits par enseignements	Minimum obligatoire par an	Minimum obligatoire pour le DES
<b>Formations facultaires (DMG)</b>	Dispositif des GEP		30 / an	30	<b>90</b>
	Autres formations	Cours du DES (cf liste)	10 / journée	10	<b>60</b>
		Ateliers thèses (10 /an)	5		
		Interpro (3 /an)	5		
		Vaccinations (2 /an)	5		
<b>Formations non facultaires (hors DMG)</b>	Lecteur Emérite revue Prescrire		50		
	Lecteur Emérite revue Exercer		50		
	MOOC Raisonement Clinique de Montréal		40		
	FMC indépendante (OGDPC)		10 / journée		
	Congrès : Collège de MG, CNGE ou ISNAR		10 / congrès		
<b>Total Crédits obligatoires</b>					<b>200</b>

---

#### ENTRETIEN ANNUEL, CIF ET VALIDATION DU DES

Chaque année l'étudiant est convoqué pour un entretien annuel: il s'agit d'un entretien avec un enseignant du DMG.

A travers son parcours l'étudiant exposera la progression de ses niveaux de compétences.

C'est un temps pour faire le point sur l'avancée dans le DES, la qualité du portfolio et discuter l'orientation pédagogique sur des axes prioritaires de développement.

**Les critères de validation de chaque année sont :**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Crédits de Formation : 200 à l'issue du DES, 40 crédits minimum par an</li><li>2. Validation des stages</li><li>3. Liés aux GEP : présence aux 6 GEP /an + 6 RSCA partie A / an + 2 recherches min. / an</li><li>4. 1 RSCA complet (partie A et B) / an</li></ol> |
|--|

**Sont aussi abordés dans ces entretiens :**

- Avancée de la thèse
- Difficultés éventuelles rencontrées
- Projet professionnel

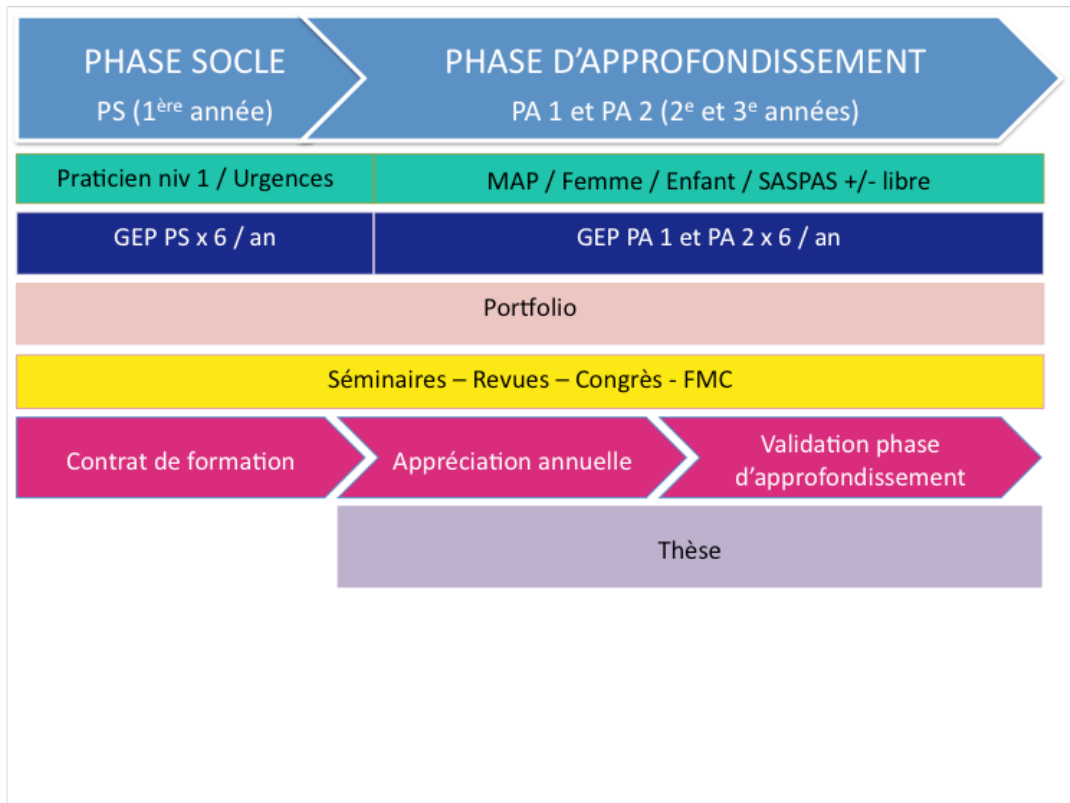
**En fin de Phase Socle**, cet entretien annuel prend la forme du Contrat Individuel de Formation (CIF).

**En fin de Phase d'Approfondissement 1** (2<sup>e</sup> année de DES) cet entretien permet de faire le point sur le parcours de l'interne, la tenue de son portfolio et la présence des critères de validation de l'année.

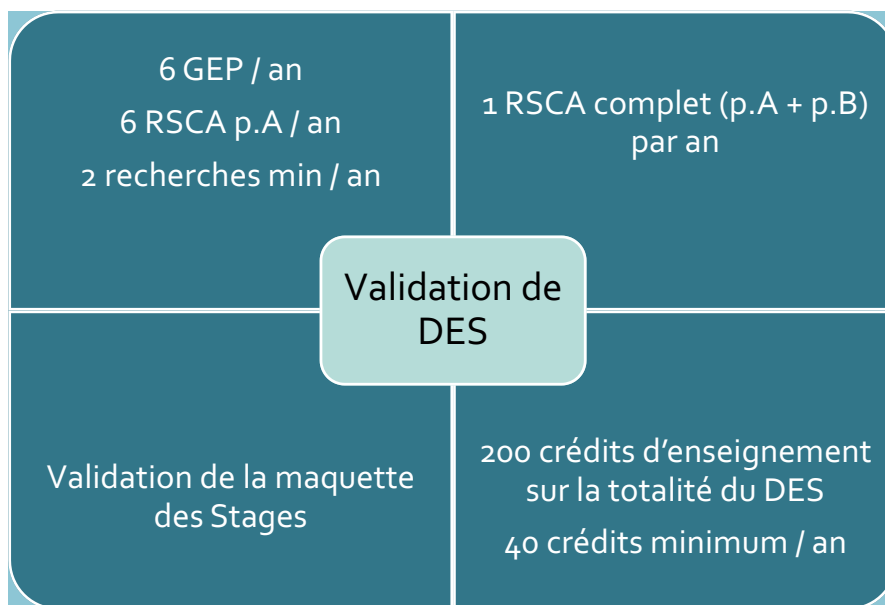
**En fin de Phase d'Approfondissement 2** (3<sup>e</sup> année), si tous les critères ci-dessus sont remplis, l'étudiant voit son DES validé.

Le diplôme d'Etat de docteur en médecine ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu leur thèse et obtenu leur diplôme de DES.

**Schéma de synthèse du DES :**



**Synthèse des critères de validation :**





## STAGES – QUESTIONS PRATIQUES

### MAQUETTE DE STAGE

Nous vous présentons ici la réforme 2017 des maquettes de stage, qui est entrée en vigueur depuis la rentrée 2017, et qui s'étalera progressivement sur 3 rentrées afin de permettre à tous de faire les stages de la phase socle en 1<sup>ère</sup> année.

Le stage en CHU n'est plus obligatoire.

Si l'offre de stage n'est pas suffisante pour permettre d'avoir un stage Santé de la femme et un stage Santé de l'enfant pour chaque étudiant, ces 2 stages pourront être couplés dans un même semestre. Dans ce cas l'étudiant fera un stage libre agréé pour la médecine générale.

Ces stages femme et enfant pourront se faire en ambulatoire ou en milieu hospitalier.

<b>PHASE SOCLE</b> 1 <sup>ère</sup> année de DES	Praticien niveau 1
	Urgences
<b>PHASE D'APPROFONDISSEMENT</b> 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année de DES	Médecine Adulte Polyvalente (MAP)
	Santé de la femme
	Santé de l'enfant
	SASPAS (praticien niveau 2) : 3 <sup>e</sup> année

### TEMPS DE TRAVAIL (DECRET N° 2015-225 DU 26 FEVRIER 2015)

Les obligations de service de l'étudiant sont fixées à 10 demi-journées par semaines

- 8 demi-journées en stage
- 2 demi-journées hors stage :
  - une demi-journée de temps universitaire sous la responsabilité du coordonnateur de spécialité
  - une demi-journée de temps personnel de consolidation des connaissances et des compétences

Le temps de travail des étudiants ne peut excéder 48 H/semaine (gardes, astreintes, formations comprises), durée calculée sur 3 mois.

Un tableau de service nominatif prévisionnel doit permettre d'organiser le temps de l'étudiant.

L'étudiant participe à la permanence et à la continuité des soins par délégation et sous la responsabilité d'un praticien sénior. L'étudiant bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde et à l'issue du dernier déplacement en astreinte (ne pouvant donner lieu à des formations, même hors stage).

En cas de non-respect de ces dispositions, l'étudiant dispose d'un droit de recours au niveau local et au niveau régional par la saisine du DGARS. L'agrément du service peut être réexaminé.

### EVALUATION ET VALIDATION DES STAGES

En stage l'étudiant sera évalué d'après une grille de compétences, à travers 3 niveaux (novice, intermédiaire, compétent).

Les stages sont validés par le directeur de l'UFR après avis :

- Du responsable médical du stage agréé
- De la commission locale représentée par le coordonateur du DES

En cas de non validation de stage, l'étudiant est reçu par la commission locale de coordination.

---

## MODALITES DE CHOIX

Le choix des stages est géré par le SIMGO, en concertation avec le DMG et sous l'autorité de l'ARS. Il s'effectue chaque semestre. Les étudiants de phase socle choisissent en 1<sup>er</sup> sur une liste de stage préétablie, puis les phases d'approfondissement 1 et 2 sur une autre liste de stages. Pour chaque phase le classement des internes est fait au nombre de semestres déjà validés et à nombre égal au rang ECN.

---

## GARDES

### Arrêté du 10 septembre 2002 :

- Les obligations de service se déroulent du lundi au samedi midi. En dehors, l'étudiant travaille au titre du service de garde.
- A compter du troisième mois de la grossesse, les femmes enceintes sont dispensées du service de garde.
- Un étudiant ne peut être mis dans l'obligation de garde pendant plus de 24 heures consécutives.
- Le service de garde commence à la fin du service normal de l'après-midi, et au plus tôt à 18 h 30, pour s'achever au début du service normal du lendemain matin, et au plus tôt à 8 h 30, sauf dans les services organisés en service continu conformément à l'article 1er de l'arrêté du 14 septembre 2001.
- La permanence des soins peut être assurée uniquement par des étudiants lorsqu'au moins cinq étudiants figurent régulièrement au tableau des gardes.

---

## CONGES – CONGE MATERNITE ET PATERNITE

Congés annuels : L'étudiant a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Le congé maternité est le même que les affiliés au régime général : 16 semaines réparties en 6 semaines prénatal et 10 semaines postnatal (possibilité de repousser de 3 semaines les congés non pris en prénatal en postnatal), 26 semaines en cas de 3<sup>e</sup> enfant.

Le congé paternité : durée de 11 jours consécutifs et 18 jours en cas de naissances multiples. Le congé doit débiter dans les 4 mois qui suivent la naissance de l'enfant, mais il peut se poursuivre au-delà des 4 mois de l'enfant.

---

## ARRET MALADIE

Arrêt maladie (DGOS juin 2015) :

L'étudiant dont l'état de santé a justifié l'établissement d'un arrêt de travail par un médecin, doit envoyer l'avis de l'arrêt de travail dans les 48h à sa CPAM et à l'employeur, comme tout assuré social. Durant les 3 premiers mois de congé maladie, l'étudiant perçoit la totalité de sa rémunération et la moitié de celle-ci les 6 mois suivants.

---

DISPONIBILITE, INTERCHU, DROITS AU REMORDS, SURNOMBRE, HORS FILIERE,  
STAGE HUGO



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE**

3<sup>ème</sup> CYCLE DE MEDECINE GENERALE

Nadine CHARRON

☎ 02.40.41.11.29










✉ [nadine.charron@univ-nantes.fr](mailto:nadine.charron@univ-nantes.fr)





## INFORMATIONS POUR L'

# ORGANISATION DE VOTRE D.E.S. DE MEDECINE GENERALE

### SIMGO

Vous représente dans toutes les commissions et auprès du DMG mais n'est pas décisionnaire  
[president@simgonantes.com](mailto:president@simgonantes.com)  
[secretariat@simgonantes.com](mailto:secretariat@simgonantes.com)

VOUS SOUHAITEZ...	VOUS DEVEZ	LA REGLEMENTATION
... une <b>DISPONIBILITE</b> par période de 6 mois - 1 an renouvelable une fois	 <b>Remplir</b> l'imprimé envoyé par mail par la Direction des Affaires médicales du CHU (début juin et début décembre). <b>L'adresser</b> au CHU + courrier motivé au DMG + ARS + SIMGO  avant fin août pour le choix de novembre  avant fin janvier pour le choix de mai } <b>dates imposées par le CHU</b>	vous avez <b>6 mois de fonctions effectives</b> : - en cas d'accident ou maladie grave du conjoint, d'un enfant - pour études ou recherches d'intérêt général (3 ans pour docteurs) - <i>Repasser /ECN/ ne rentrer pas dans ces possibilités</i> - pour stage de formation <b>vous avez 1 an de fonctions effectives</b> - congé longue durée ou longue maladie - maternité ou autres)
... demander un <b>SURNOMBRE NON VALDANT</b>	 Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.  Vous devez prendre contact avec l'établissement et le service que vous souhaitez obtenir et voir avec eux les démarches pour votre accueil. Vous devez nous adresser l'accord écrit du chef de service.	En cas de grossesse, congé maternité ou congé longue durée ou longue maladie. <b>Article R632-32 et 33</b>
... demander un <b>SURNOMBRE VALDANT</b>	 Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.  Le poste que vous pourrez demander devra être disponible lors du choix au moment où votre rang de classement sera appelé.	En cas de grossesse, congé maternité ou congé longue durée ou longue maladie. <b>Dans ce cas, l'étudiant doit effectuer 4 mois de stage effectif pour valider le stage.</b> <b>Article R632-32 et 33</b>
... demander un stage <b>HORS FILIERE</b>	 Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.  Il est <b>indispensable</b> de prendre contact avec le SIMGO qui négociera pour vous un poste dans la spécialité choisie.	Il s'agit de stage n'ayant pas l'agrément de MG, notamment dans le cadre d'un changement de spécialité pour « essayer ».

 <p>... demander un <b>DROIT AU REMORDS</b></p>	<p>Téléphoner à <b>Mme CHARRON - DM6 (02 40 41 11 29)</b> pour prendre rendez-vous avec le coordonnateur du DES et présenter la demande.</p> <p>Faire un courrier à l'ARS + copie <b>DM6</b> + copie Affaires médicales du CHU</p> <p>avant fin août pour le choix de novembre avant fin janvier pour le choix de mai } <b>dates imposées par le CHU</b></p>	<p>«Un interne peut demander <b>avant la fin du 4<sup>ème</sup> semestre d'internat</b> à changer de spécialité »</p> <p>« Cette possibilité ne peut s'exercer qu'une seule fois et dans la mesure où le rang initial de classement les a situés, dans la discipline pour laquelle ils souhaitent opter, à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes et dans cette discipline au niveau de la subdivision »</p>
 <p>... partir <b>HORS SUBDIVISION/INTER-CHU</b> Attention, il ne s'agit pas d'un échange <b>HUGO</b> (voir plus bas)</p> <p>Vous souhaitez partir dans une autre région ou à l'étranger ou faire un stage Croix Rouge -</p> <p>Sous réserve d'avoir validé 2 semestres dans la subdivision d'origine</p>	<p>Information donnée par les par la Direction des Affaires médicales du CHU (début juin et début décembre).</p> <p>Prendre contact avec les Affaires médicales du CHU pour recevoir le dossier (<i>attention beaucoup de signatures demandées</i>) + copie pour le <b>DM6</b> + ARS + SIMGO</p> <p>avant le <b>15 avril</b> pour le choix de novembre avant le <b>15 octobre</b> pour le choix de mai } <b>dates imposées par le CHU</b></p>	<p>Vous êtes toujours étudiant à Nantes. Vous devez vous inscrire à Nantes.</p> <p>Attention aux dates limites du CHU, de la Faculté d'accueil et à leurs critères d'accueil.</p> <p>Le SIMGO vous représente lors de la commission.</p>
 <p>... partir en <b>OUTRE MER</b></p> <p>vous avez 2 semestres validés :</p> <p>→ Polynésie, Nouvelle Calédonie</p> <p>→ Antilles, Guyane, Réunion (<i>voir plus haut rubrique Hors subdivision</i>)</p>	<p>Prendre contact avec la Faculté de Bordeaux</p> <p>site internet : <a href="https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOU-TOM/Stages-hors-subdivision-dans-les-DOU-TOM-NOUVELLE-PROCEDURE-DE-RECRUTEMENT">https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOU-TOM/Stages-hors-subdivision-dans-les-DOU-TOM-NOUVELLE-PROCEDURE-DE-RECRUTEMENT</a></p> <p>Vous téléchargez un dossier de candidature sur Bordeaux et vous remplissez également un dossier « hors subdivision » pour Nantes (voir rubrique précédente).</p> <p>Attention aux délais des signatures</p>	<p>Vous êtes toujours étudiant à Nantes. Vous devez vous inscrire à Nantes.</p> <p>Déposer un nouveau dossier en cas de demande de renouvellement.</p> <p>Le SIMGO vous représente lors de la commission.</p>
 <p>... demander un stage <b>HUGO</b> (procédure d'échange de stage entre étudiants du grand ouest : Rennes, Brest, Angers, Nantes et Tours, toutes spécialités confondues)</p>	<p>Prendre contact avec les Affaires médicales du CHU pour recevoir le dossier (<i>attention beaucoup de signatures demandées</i>) + copie pour le <b>DM6</b> + ARS + SIMGO</p> <p>avant le <b>15 avril</b> pour le choix de novembre avant le <b>15 octobre</b> pour le choix de mai } <b>dates imposées par le CHU</b></p>	<p>Vous êtes toujours étudiant à Nantes. Vous devez vous inscrire à Nantes.</p> <p>Vous devez trouver l'étudiant avec lequel faire l'échange.</p>

## THÈSE - RECHERCHE

### THESE D'EXERCICE

Le diplôme d'Etat de docteur en médecine ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu leur thèse et obtenue leur diplôme de DES. La thèse d'exercice peut être soutenue au plus tôt dès la validation du 3<sup>e</sup> semestre. Elle doit être obtenue, au plus tard, dans les 3 ans après la fin du DES.

Tout docteur en médecine peut être directeur de thèse.

Une fiche de thèse est téléchargeable sur madoc pour aider les étudiants à construire leur projet dans le but d'aller solliciter un directeur de thèse.

### MASTER RECHERCHE (MASTER 2)

Il est possible de s'inscrire à une formation plus approfondie à la recherche : le master recherche, sous condition d'être diplômé de M1. Il s'agit d'une année recherche, le plus souvent à temps plein, pour laquelle un financement est possible.

### BU : AIDE A LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Les documentalistes de la BU-santé se tiennent à disposition des étudiants dans leur recherche. Elles proposent des formations à la recherche documentaire, notamment en vue d'un travail de thèse.

Les dates de formation, avec inscription en ligne sur : <https://nantilus.univ-nantes.fr/formations/>

## ET APRÈS ?

### REPLACEMENTS

Il est possible de faire des remplacements dès l'obtention du DES. Avant l'obtention du DES, les règles sont en cours de changement, il sera nécessaire de demander à l'ordre des médecins pour connaître les avancées concernant les remplacements.

Il est impératif de s'inscrire à l'URSSAF avant le 1<sup>er</sup> jour de remplacement, ou dans les 8 jours MAXIMUM.

C'est après 30 jours de remplacement effectués que les médecins remplaçants ont des droits ouverts à la CPAM.

Il est possible de remplacer sans être thésé jusqu'à 6 ans après l'inscription en DES. Il est indispensable d'avoir obtenue sa thèse et valider son DES au-delà.

### INSCRIPTION A L'ORDRE DES MEDECINS

Une fois la thèse obtenue, l'inscription au tableau à l'Ordre des médecins est obligatoire. Elle se fait dans votre département d'exercice (ou d'habitation pour les remplaçants).

---

## S'INSTALLER : COLLABORATION, ASSOCIATION, SALARIAT

Une fois le diplôme d'état de docteur en médecine obtenu, il est possible de s'installer en médecine générale selon deux modes : salariat ou exercice libéral. En exercice libéral il y a plusieurs statuts (collaboration ou association).

Le portail de l'ARS : <http://www.paysdelaloire.paps.sante.fr/Accueil.14833.0.html> peut vous fournir des renseignements.

---

## MSU - CHARGES D'ENSEIGNEMENT - FILIERE UNIVERSITAIRE FUMG

Dès l'installation, sous réserve d'avoir au moins 1 an de pratique de la médecine générale, il est possible de devenir Maître de Stage Universitaire (MSU) afin d'accueillir un externe, ou un étudiant (stage praticien niveau 1 ou 2 = SASPAS). Le CGELAV propose des formations à la maîtrise de stage. Tout demande, formulée avec un curriculum vitae et une lettre de motivation est ensuite étudiée lors d'une commission d'agrément. Il est demandé de participer au minimum à la formation « initiation à la maîtrise de stage », régulièrement organisée par le CGELAV.

Tout médecin qui le souhaite peut demander à devenir chargé d'enseignement et venir animer des séances en tant qu'enseignant au sein du DMG.

La filière universitaire de médecine générale (FUMG) regroupe l'ensemble des acteurs universitaires prenant part à l'enseignement, à la recherche et à l'exercice de la médecine générale en France. La filière débute par le DES, puis certains peuvent devenir Chef de Clinique des Universités (CCU-MG) partageant leur temps entre la faculté où ils sont enseignants-chercheurs et le cabinet de médecine générale. Il est possible ensuite de postuler à un poste de Maître de Conférence Universitaire MCU (puis PU) ou Maître de Conférence Associé MCA (puis PA). La FUMG regroupe également les MSU.

## BOITE À OUTILS

- Netvibes : accessible via <http://www.netvibes.com/bu-nantes-sante#DMG>
- E-portfolio : <https://eportfolio.univ-nantes.fr/>
- BU : <http://madoc.univ-nantes.fr/course/view.php?id=25159>
- Formation de la BU (Zotero, Pubmed) : Cliquer le lien <http://nantilus.univ-nantes.fr/formations/>

## NANTES 2019 – ville organisatrice du Congrès du CNGE, novembre 2019

